

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DVD 116 Subvention (4 300 euros) et convention avec l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB) pour l'organisation d'une Bourse aux Vélos.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB) lui attribuant une subvention de fonctionnement pour l'organisation d'une Bourse aux Vélos ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB) lui attribuant une subvention de fonctionnement pour l'organisation d'une Bourse aux Vélos.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4 300 euros est attribuée à l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette (n° SIMPA 13845 n° dossier 2020_04244).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO